



NOTICE OF CONDITIONAL APPROVAL

AVIS D'APPROBATION CONDITIONNELLE

Issued by statutory authority of the Minister of Industry
for:

Émis en vertu du pouvoir statutaire du ministre de
l'Industrie pour:

TYPE OF DEVICE

TYPE D'APPAREIL

Electronic In-Motion Overhead Scale

Balance monorail aérienne électronique pour pesage
dynamique

APPLICANT

REQUÉRANT

Morrison Weighing Systems Inc.
P.O. Box 860
7605 - 50th Street
Milan, Illinois, USA
61264

MANUFACTURER

FABRICANT

Morrison Weighing Systems Inc.
P.O. Box 860
7605 - 50th Street
Milan, Illinois, USA
61264

MODEL(S)/MODÈLE(S)

RATING/ CLASSEMENT

GY-300-R

300 kg x 0.1 kg
501 kg x 0.2 kg

GY-300

n_{\max} 3 000

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of the principal features only.

SUMMARY DESCRIPTION:

CATEGORY

This device is an electronic in-motion weighing system composed of a motorized overhead track scale interfaced to a weight indicator.

DESCRIPTION

The weight indicator model GY-300 is housed in a stainless steel sealable enclosure and comprises the following:

- A weight to frequency converter, which provides an electronic impulse rate proportional to the weight on the scale.
- An electronic impulse counter, with crystal controlled oscillator time-base, and seven digit, 0.7" high character display of weight.
- A microprocessor, for receiving weight data from the counter, tattoo number and other data from the keyboard. This data is then output to the keyboard digital display, the printer and an external computer. This microprocessor has an input port for a fat depth meter.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

CATÉGORIE

Cet appareil est un système de pesage en mouvement électronique composé d'une bascule motorisé sur rail aérien relié à un indicateur de poids.

DESCRIPTION

L'indicateur de poids modèle GY-300, est logé dans un boîtier en inox et comprend les dispositifs suivants:

- Un convertisseur de poids en fréquence qui fournit un taux d'impulsions électroniques proportionnel au poids sur la bascule.
- Un compteur d'impulsions électroniques équipé d'un oscillateur à base de temps piloté par cristal et sept chiffre d'affichage du poids ayant des caractères de 0.7 po de hauteur.
- Un microprocesseur destiné à recevoir les données de poids du compteur, le numéro d'identification et les autres données introduites par le clavier. Les données obtenues sont ensuite acheminées vers un dispositif d'affichage numérique, une imprimante et un ordinateur externe. Le microprocesseur comporte une entrée permettant le raccordement d'un appareil de mesure du taux de graisse.

The operator control are toggle switches. The REZERO-TOTAL and TIME-DATE switches are off at centre position. The END-OF-LOT and TARE switches are standard two position toggles.

- "REZERO". For resetting the device to zero condition (operates only in Static mode).
- "TOTAL". Prints total.

OVERHEAD TRACK SCALE (GY-300-R)

The frame of the motorized overhead track scale is constructed from nickel-plated steel and supports two 1 500 lb capacity stainless steel hermetically sealed, single ended, shear beam load cells. The load cells are mounted at each end of the 23 inch long weigh rail.

A system of switch detectors determines the movement of material to be weighed when used in-motion weighing. The motorized weigh-rail is equipped with powered chain to transfer trolley across the weigh-rail.

The maximum throughput is 1 250 weighments per hours.

When used in dynamic mode, this device is exempted from regulation 208 and requirement 4 of SGM3.

Les commandes de l'opérateur sont des interrupteurs à bascules. Lorsque dans la position centre, les interrupteurs "REZERO-TOTAL et TIME-DATE" sont hors circuit. Les interrupteurs "END-OF-LOT et TARE" sont des interrupteurs normaux à deux positions.

- "REZERO". Touche permettant de remettre l'appareil à zéro (ne fonctionne qu'en mode statique).
- "TOTAL". Touche permettant l'impression du total.

BASCULE SUR RAIL AÉRIEN (GY-300-R)

Le châssis de la bascule motorisée sur rail aérien est fabriqué de nickel plaqué et soutient deux cellules de pesage de cisaillement hermétiquement scellées à simple extrémité d'une capacité de 1 500 lb. Les cellule de pesage sont montées aux extrémités du rail de pesage de 23 pouces de longueur.

Un ensemble de capteur détermine le déplacement du matériel à être peser lorsque l'appareil est utilisé en mode de pesage en mouvement. Le rail motorisé utilise une chaîne active qui sert à transféré le chariot sur la course de la rail de pesage.

Le débit maximal est de 1 250 pesées par heure.

Lorsqu'il est utilisé en mode de pesage dynamique, cet appareil est exempté des exigences de l'article 208 du Règlement et de l'article 4 de la directive ministérielle SGM-3.

SEALING

The zero and span adjustments dip-switches and potentiometers are located within the housing of the scale instrument which can be sealed with a lead and wire seal. The design is exempted from providing ready access to all other components or adjustments without breaking the seal as specified in SGM3/10.

REVISION

The purpose of revision 1 is to change the one load cell model MR-200 to a two load cells model GY-300-R.

EVALUATED BY:

Michel Létourneau
Complex Approval Examiner
Tel: (613) 952-0663

SCELLAGE

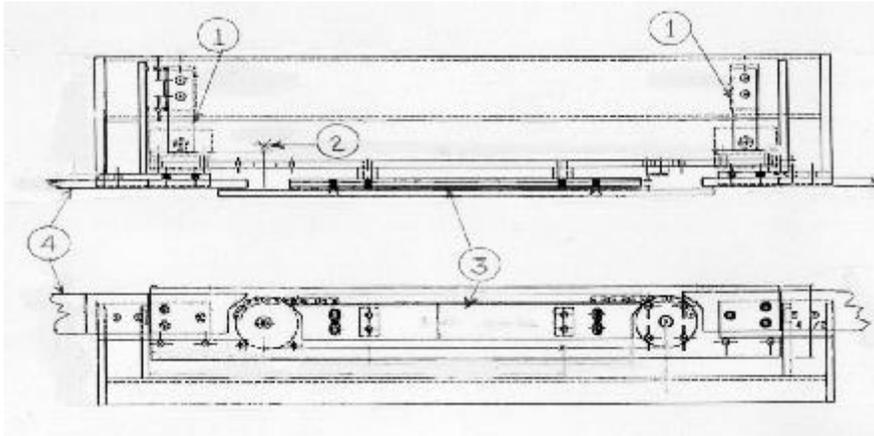
Les interrupteurs à position multiples et les potentiomètres associés au réglage du zéro et de la portée se trouvent dans le boîtier de l'appareil de pesage et peuvent être scellés à l'aide d'un fil métallique et d'un plomb. L'appareil n'est pas tenu d'assurer un accès facile aux autres composantes ou organes de réglage sans bris de scellé conformément à la norme ministérielle SGM 3/10.

RÉVISION

La révision 1 vise à changer le modèle MR-200 à une cellule de pesage au modèle GY-300-R à deux cellules de pesage.

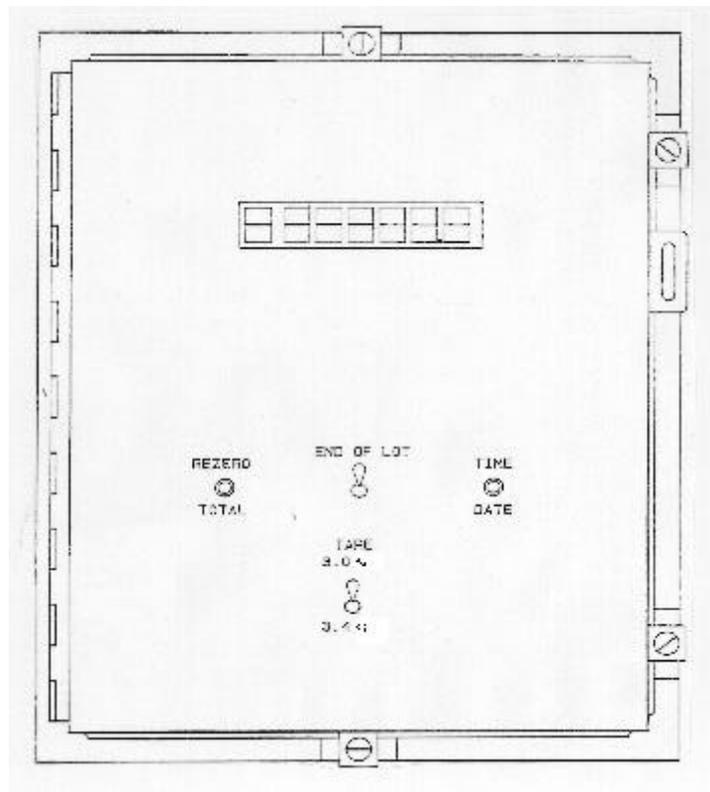
ÉVALUÉ PAR:

Michel Létourneau
Examinateur d'approbations complexes
Tél: (613) 952-0663



**GY-300-R Motorized overhead scale /
Rail aérien motorisé GY-300-R**

- 1- Load cell / cellule de pesage
- 2- Motor area / place du moteur
- 3- Weigh-rail / rail de pesage
- 4- Transport rail / rail de transport



GY-300

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(2) of the said Act.

The marking, installation and manner of use of trade devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Industry Canada.

TERMS AND CONDITIONS:

All devices installed under the authority of this approval shall be modified as may be necessary to meet applicable regulations and specifications.

Prior to selling any device of the type(s) identified herein, the seller shall make known to the buyer in writing the following information:

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(2) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation commerciales des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquages sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 du dit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local d'Industrie Canada.

TERMES ET CONDITIONS:

Tout appareil installé en vertu de cette approbation doit être modifié comme il se doit afin de satisfaire à toutes les exigences pertinentes.

Avant de vendre tout appareil du(des) type(s) identifié(s) ci-dessus, le vendeur doit fournir à l'acheteur par écrit les renseignements suivants:

- (1) that final approval is contingent on the results of inspections carried out on devices in service being satisfactory, and
- (2) that any non-compliance with regulations and specifications that govern approval will be corrected by the applicant.

The Director, Approvals Services Laboratory of Industry Canada at Ottawa shall be notified in writing prior to installation of each device sold, leased or otherwise disposed of for use in trade and the total number of devices installed shall not exceed fifty.

Unless its extension is authorized in writing by the undersigned, this approval shall expire two years from the date of issue.

Original copy signed by:

René Magnan, P. Eng
Director
Approval Services Laboratory

- (1) que l'approbation finale ne sera accordée que sous réserve de résultats satisfaisants obtenus lors d'inspections en service, et
- (2) que toute dérogation au Règlement et aux prescriptions régissant l'approbation devra être corrigée par le requérant.

Le Directeur du Laboratoire des services d'approbation, Industrie Canada, à Ottawa, doit être notifié, par écrit, à l'avance de l'installation de chaque appareil vendu, loué ou cédé de quelque autre façon pour l'installation dans le commerce, et le nombre total des installations ne doit pas dépasser cinquante.

La présente approbation expire deux ans après la date d'émission à moins que la prolongation soit autorisée par écrit par le soussigné.

Copie authentique signée par:

René Magnan, ing.
Directeur
Laboratoire des services d'approbation

Date: **MAR 9 1998**

Web Site Address / adresse du site internet:
<http://mc.ic.gc.ca>